

COMPAGNIE D'ARC D'OUZOUER SUR LOIRE

Président	Mr GUILLET Philippe	Tel : 02.38.35.65.06
Adjoint	Mr TISON Jean Pierre	Tel : 07.87.72.16.65
Secrétaire	Mr GALLIER Laurent	Tel : 06.89.64.78.15
Adjoint	Mr FOREST Marc	Tel : 00-00-00-00-00
Trésorier	Mr TERRASSE Dominique	Tel : 02.38.67.72.61
Adjoint	Mr	Tel :

COTISATIONS 2016-2017

LICENCES	FEDERATION	LIGUE	C.D.	COMPAGNIE	TOTAL
ADULTES (A)	A: 42 €			A: 19 €	
Super Vétéran (SV)	L: 34 €	20 €	9 €	L: 27 €	90 €
Vétéran (V)	E: 29 €			E: 32 €	
Senior (S)					
JEUNES (J)					
Junior (J)	27 €	14 €	9 €	10 €	60 €
Cadet (C)					
Minime (M)					
Benjamin (B)					
POUSSINS (P)					
sans compétition	16 €	14 €	9 €	1 €	40 €
HANDISPORTS (H)					
	16 €	4 €	2 €	23 €	45 €
DECOUVERTE					
à partir du 1 ^{er} Mars	17 €	5 €	2 €	11 €	35 €

Instauration d'un tarif dégressif pour les familles : 1^{ère} licence 90 ou 60 €, 2^{ème} licence -5€ soit 85 ou 55 €, même tarif si plus de 2 dans la même famille. Pas de tarif dégressif pour les licences Poussins, Handisports où Découverte.

Pour les **archers licenciés FFTA dans un autre club**, la cotisation d'adhésion à la Compagnie sera de **50 €**

POSSIBILITE DE S'ABONNER A LA REVUE TIR A L'ARC : 22 € POUR 1 AN.

La cotisation ne sera à payer qu'après une période de 3 séances d'essais, valable uniquement pour la première année.

- **Equipement :** La Compagnie prête l'arc et le petit matériel uniquement pour les premières séances. L'archer au bout d'un mois devra s'équiper de son petit matériel (flèches, palette, dragonne, bracelet, carquois).obligatoire lors de la 1^{ère} adhésion.
- **Passport :** (valable 8 ans): **5 € Obligatoire lors de la première adhésion.**
- **Certificat médical :** Suivant la réglementation fédérale, le certificat médical (moins de 1 an) doit être validé par le médecin et cela avant la délivrance de la licence.
- Pour les nouveaux archers : après la période de 3 séances d'essais, la Compagnie leur fournira un passeport qu'ils iront faire valider par leur médecin. A la suite de cela, ils acquitteront leur cotisation et leur passeport.
- **Jeunes :** Les parents devront remplir et signer l'autorisation parentale ainsi que l'autorisation utilisation des droits à l'image.